



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois de finances

Question écrite n° 58534

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le récent rapport de la Cour des comptes concernant l'exécution du budget 2013. Le rapport constate notamment que les recettes ont progressé moins vite qu'estimé en loi de finances initiale pour l'année 2013. Elles ont, en effet, été en retrait de 14,6 milliards d'euros par rapport aux prévisions de départ, malgré un fort alourdissement programmé des prélèvements. Les auteurs du rapport s'interrogent sur la sincérité du budget initial et pointent plusieurs zones de risque pour 2014. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur ce rapport et les mesures qu'il envisage pour maintenir ses engagements budgétaires pour 2014.

Texte de la réponse

Malgré les moins-values fiscales constatées en 2013 à hauteur de 14,6 Mds€ par rapport à la loi de finances initiale dans un contexte économique particulièrement dégradé, le Gouvernement n'a pas eu l'intention ni de fausser les grandes lignes de l'équilibre ni d'ignorer des informations disponibles au moment du dépôt des différents textes. Les lois de finances successives, qui ont révisé les prévisions de recettes tout au long de l'année en fonction de l'évolution du contexte macroéconomique et des informations nouvelles, ne peuvent donc pas être qualifiées d'insincères. Ainsi, les prévisions de recettes fiscales nettes ont été revues à la baisse de 8,1 Mds€ lors du programme de stabilité d'avril 2013, de 2,6 Mds€ supplémentaires dans le révisé du projet de loi de finance pour 2014. Enfin, tout particulièrement dans le cas de l'impôt sur le revenu, une moins-value supplémentaire de 500 M€ a bien été intégrée lors du collectif de fin d'année 2013 pour tenir compte de l'information disponible, bien qu'encre partielle, dans un souci de fournir au Parlement la vision la plus juste de l'équilibre budgétaire conformément à l'article 32 de la loi organique n° 2001-692 relative aux lois de finances. Le Haut conseil aux finances publiques avait d'ailleurs jugé dans son avis relatif au projet de loi rectificative 2013 « s'agissant des recettes, les recouvrements des recettes fiscales de l'Etat et des cotisations sociales à fin septembre apparaissent à ce stade compatibles avec la prévision du Gouvernement. » Toujours dans un souci de sincérité, le Gouvernement a révisé ses prévisions de recettes pour 2014 dans le projet de loi de finances rectificative, notamment pour tenir compte de la reprise en base de la moins-value constatée en 2013. L'élasticité des prélèvements obligatoires a ainsi été révisée à 0,9 contre 1,0 en loi de finances initiale et les recettes fiscales revues à la baisse de 5,3 Mds€. Cependant, afin de maintenir la trajectoire définie dans le programme de stabilité, et conformément à ce qui a été annoncé par le Premier ministre, le Gouvernement a présenté des mesures d'économies en dépenses de 4 Mds€ en 2014 dans le cadre des projets de lois financières rectificatives de juin. Pour l'Etat, cela conduit notamment à des annulations de crédits de 1,6 Md€ sur le champ de la norme de dépenses hors charge de la dette et pensions. Par ailleurs, les conditions de financement encore favorables dont bénéficie la France ont également permis de réviser à la baisse la charge de la dette de 1,8 Md€. Ces mesures d'économies, ainsi que l'ensemble du programme d'économies à 50 Mds€ présenté par le Premier ministre dans le cadre du projet de loi de finances et du projet de loi de programmation des finances publiques constituent un effort en dépenses sans précédent.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58534

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5413

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10893